

Inscrivez-vous sur prime-energie-edf.fr avant de signer votre devis !

VOTRE PROFESSIONNEL

Cachet de l'entreprise réalisant vos travaux

CODE DE VOTRE PROFESSIONNEL

À reporter au moment de la création de votre dossier

PEDF15984352

Nos conseillers, situés en France, sont à votre écoute pour vous accompagner.

01 81 69 30 73 Service gratuit + prix appel

Vous pouvez également consulter la rubrique « besoin d'aide » sur le site prime-energie-edf.fr



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 000 466 841 euros
552 081 317 RCS Paris

www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF :
76,9% nucléaire, 14,5% renouvelables
(dont 8,6% hydraulique), 0,8% charbon,
7,0% gaz, 0,4% autres fossiles.
Indicateurs d'impact environnemental
sur www.edf.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Ne pas jeter sur la voie publique.



PRIME ÉNERGIE D'EDF

Bénéficiez d'une aide
financière pour vos travaux
de rénovation énergétique.

Une pompe à chaleur à installer ?
Une toiture à isoler ?
Un poêle à bois à poser ?
Des fenêtres à changer ?

Profitez de la Prime énergie d'EDF pour
réaliser des économies d'énergie chez vous.

Rendez-vous sur prime-energie-edf.fr

RÉALISEZ VOTRE PROJET DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVEC LA PRIME ÉNERGIE D'EDF !



La Prime énergie d'EDF est une **aide financière** dédiée à la rénovation énergétique de votre habitat dans le cadre du dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie**⁽¹⁾. Son montant est calculé selon le type de travaux réalisés, votre lieu d'habitation et les caractéristiques de votre logement. Vous pouvez également bénéficier d'un bonus sous conditions de ressources.

VOUS HÉSITEZ ENCORE ?

Lancez la simulation de votre projet sur prime-energie-edf.fr et découvrez le montant de votre Prime énergie dont vous pouvez bénéficier !

Rejoignez les 500 000 clients qui ont déjà bénéficié de la Prime énergie d'EDF pour leur projet de rénovation énergétique.



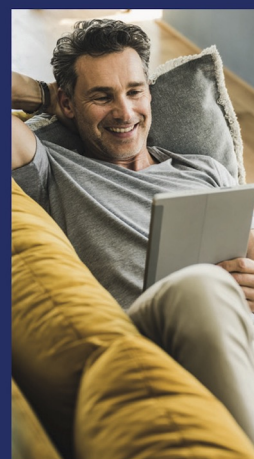
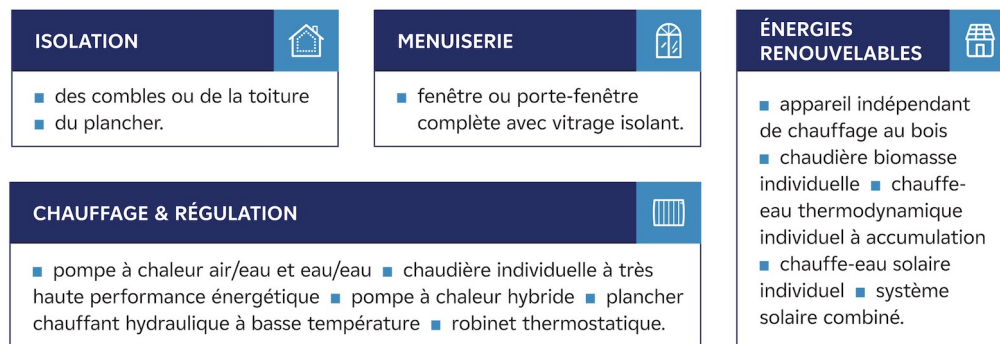
Comment obtenir la Prime énergie d'EDF ?



(1) Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.
(2) Signez et datez votre devis de travaux de manière manuscrite : c'est une obligation réglementaire pour justifier que vos travaux ont été engagés après votre inscription sur notre site. Les dates de signature dactylographiées et les signatures électroniques sont interdites.
(3) Votre demande de prime est validée environ quatre mois après la réception de votre dossier, si celui-ci est complet et si l'éventuel contrôle qualité est satisfaisant. Vous recevrez ensuite le chèque dans un délai d'un mois (délais indicatifs).



Quels sont les travaux éligibles ?



Profitez de nos offres exceptionnelles et des réductions proposées par nos partenaires !

Avec nos offres Coup de pouce, vous pouvez opter pour un chauffage plus économique et plus écologique ! EDF vous aide à remplacer votre ancienne chaudière gaz, fioul ou charbon par une pompe à chaleur. Lancez vite la simulation de votre projet pour connaître le montant de votre Prime énergie en flashant le QR code !



BÉNÉFICIEZ DES OFFRES DE NOS PARTENAIRES !
Jusqu'à 350€ de réduction sur votre équipement et de nombreux autres avantages.